ASSOCIATION de DEFENSE des DROITS
d'USAGE et de la FORÊT USAGERE de LA TESTE

ADDUFU
2300 route de Cazaux
33260 La Teste-de-Buch
contact@addufu.org
www.addufu.org

ASSEMBLEE GENERALE 2025
Samedi 15 février à 14h30
Salle des Fêtes de Cazaux

Accueil des participants

Le Président Jacques Léglise souhaite la bienvenue à tous.
Il remercie de leur présence le Maire de La Teste de Buch Patrick Davet , Jean François Boudigue conseiller Municipal référent « Forêt usagère », Mathieu Castaingt Directeur de Cabinet, Chantal Dabé conseillère municipale représentant la Maire de Gujan Mestras, Jean Claude Fulon Syndic des Usagers, et Pascal Combecave Syndic des Propriétaires.
Il fait part des excuses de la Députée Sophie Panonacle, de la Sénatrice Monique de Marco, de Monsieur le Sous-Préfet, de Monsieur le Maire d'Arcachon, de Madame la Maire du Teich, de M.Boiron pour le Syndicat mixte de la Dune du Pilat, de Mathieu Cabaussel syndic des Propriétaires et d'Eric Castex expert forestier.

Le Mot du Président

"La lande où mes jours sont comptés

« Aux pins rugueux de mon village
Elle est jalouse en vérité
La lande où mes jours sont comptés
De sa forêt aux droits d'usage »

Gilbert Sore

Je ne peux m'empêcher de penser aujourd'hui, jour de l'assemblée générale de l'Addufu, à tous nos ancêtres dont les miens ! Ceux qui ont travaillé avec cette forêt, dans cette forêt et même à mon Aieul , Gérard Dignac, celui qui a connu l'incendie de 1716.
Qu'a-t-il pensé ?
Qu'a-t-il fait ?
C'est vrai, nous avons une lourde responsabilité devant l'Histoire.
Ne rien lâcher !
2022 a été le temps de la catastrophe.
2023 et 2024 le temps de la sidération.
2025 doit être le temps de la prise de conscience.
Ne rien permettre !
Oui, nous ne reverrons plus notre grande « Montagne » comme avant. Du moins, de notre vivant. Et alors ?
La Forêt est toujours là, même si on ne la voit pas.
Est-ce pour cela que nous devons la laisser entre les mains de prédateurs ?
Qui va prendre la responsabilité de tuer les Baillettes, les transactions ou de les rogner ?
Oui, nos droits sont en danger !
Ça trame, ça ourdit, en silence, en cachette.
Allons-nous accepter de ne rien laisser, à nos enfants, à nos petits enfants ?

L'Addufu ne laissera pas faire, mais elle ne le pourra qu'avec vous, femmes, hommes de ce pays de Buch, associations amis, sympathisantes, sympathisants de tous bords.
Bien sûr, on le sait, nous ne sommes pas propriétaires et pourtant, elle est à nous !

HOMMAGE à René SERRANO

Au cœur de l'été, un ami de la Forêt Usagère nous a quittés : **René Serrano.**
Nous tenons à saluer la mémoire d'un fidèle adhérent qui ne manquait jamais notre Fête de l'Usage et suivait assidûment chaque assemblée générale de notre association.
Ardent défenseur des Droits d'usage, il déclarait notamment lors d'un conflit en 2006 : « ***Il est inadmissible que les propres services de l'État mettent en cause les directives et qu'ils ne veulent pas comprendre que le massif classé de la Teste de Buch ne relève pas du code forestier"***
Il a ainsi montré dans toutes les occasions la force de son engagement à nos côtés et des convictions inébranlables pour la sauvegarde des Baillettes et Transactions.

Assemblée Générale EXTRAORDINAIRE

Sur avis favorable du conseil d'administration, il est proposé au vote de l'assemblée générale de modifier les statuts de l'ADDUFU comme suit :

-L'alinéa suivant est ajouté à la fin de l'article 2 :
« *La dissolution de l'Association pourra être prononcée par un vote des deux tiers de ses adhérents réunis en assemblée générale ».*

-Un 3ème alinéa complète l'énumération de l'article 3 qui définit l'objet de l'association :
« L'association a pour objet :
« *La mise en place de toute action facilitant pour les usagers l'accès et l'exercice plein, entier et en toute sécurité, des droits d'usage;sont compris dans cet article et de manière non exhaustive, le fonctionnement d'une scierie associative, des actions favorisant l'accès au massif forestier, des actions de formation et de diffusion des connaissances en direction des usagers »*

-L'article 10 devient l'article 11.

-Après l'article 9, est inséré le nouvel article 10 :
« En cas de dissolution prononcé au titre de l'article 2, le Conseil d'administration procèdera après un vote à la majorité de ses membres présents, à la répartition des actifs en faveur d'autres associations »

Résultats du VOTE : UNANIMITE

Assemblée Générale ordinaire

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

L'année 2024 est marquée par l'achèvement des travaux de coupe des bois sinistrés par l'incendie puis par le scolyte.
Le bilan quantitatif est impressionnant : 500 000 tonnes de bois évacués, près de 80% du massif détruit.
Environ 400 ha ont survécu.

La procédure fixée par la Transaction de 1917 n'est pas pour autant close. Elle se poursuit à présent par la redistribution du produit de la vente aux bénéficiaires désignés dans la transaction. Le total des sommes versées est également impressionnant .
Pour rappel : la répartition est la suivante ; 3/6ème aux propriétaires, 1/6ème à la Mairie de La Teste et 1/6ème à la Mairie de Gujan Mestras, le 1/6ème restant revenant à la caisse syndicale gérée par les syndics. L'Addufu demandera que tous les comptes soient consultables afin de savoir comment seront utilisés les fonds versés.

Dans ce contexte, l'année 2024 a été très active pour l'ADDUFU, toujours présente partout où la Forêt Usagère et les Droits d'usage sont en jeu. Le contexte inédit né de l'incendie de juillet 2022 mobilise de nombreux acteurs, institutionnels notamment, concernés par la reconstitution du massif . Ainsi, dans la concertation et le dialogue, l'ADDUFU entend peser auprès de tous les intervenants comme force de proposition et nourrir de sa réflexion les débats qui s'engagent pour l'avenir de la Forêt Usagère.
En témoignent notre participation aux instances institutionnelles, notre collaboration constructive et apaisée avec les Syndics généraux, notre engagement commun avec les associations locales investies dans la protection du massif usager

- Tout au long de l'année 2024, nous avons pu échanger avec différentes institutions :

Notre entrevue récente avec le Sous-Préfet a été l'occasion de faire le point sur les 2 sujets qui nous interpellent actuellement : la piste 214 et la reconstruction des cabanes forestières.
Sur la piste 214, M. le Sous-Préfet nous rappelle les termes de l'arrêté préfectoral du 27 avril 2023 qui autorise les « ayants droits aux parcelles attenantes à la piste 214 » à circuler sur cette voie. Nous convenons ensemble que les Usagers étant des ayants droits en Forêt Usagère, il leur est permis d'emprunter la piste 214 pour se rendre sur les parcelles attenantes prélever du bois de chauffage.
Concernant les cabanes forestières, l'Addufu précise à M. le Sous-Préfet qu'elle est très favorable à la reconstruction de ce patrimoine de la FU en totale conformité avec les documents du PLU. Cependant, son utilisation doit se faire dans le respect des règlementations en vigueur et des Baillettes & Transactions.
Celui-ci nous répond que le Préfet maintient sa position et que, par conséquent, pour des motifs liés à la sécurité, l'interdiction de reconstruction est maintenue.

Au cours d'un très long entretien avec le ***Conservatoire du Littoral*****,** nous nous sommes trouvés de nombreux points d'entente, et face aux défis qui nous attendent, leur écoute et leur soutien nous ouvrent des angles intéressants et inattendus.

L'ADDUFU siège au Comité de Pilotage « Natura 2000 ». En sommeil depuis 2018, il est remis sur les rails depuis la réunion qui s'est tenue le 22 novembre 2024 et au cours de laquelle Patrick Davet, maire de La Teste-de-Buch, en a été élu président.
Il a été confirmé que la Forêt Usagère figure en totalité dans le périmètre de la carte Natura 2000. Nous ne cessions de réclamer depuis plusieurs années la correction du tracé qui soustrayait environ 130 ha de Forêt Usagère aux abords de la Dune du Pilat, nous avons été enfin entendus !
Cette réunion a aussi été l'occasion de rappeler l'impact catastrophique de l'incendie de 2022 sur les écosystèmes, et d'insister sur l'impérieuse nécessité de procéder à des inventaires faunistiques et floristiques sur les espaces incendiés, une démarche à laquelle l'ADDUFU adhère totalement.

- Laissons prospérer la régénération naturelle :
L'Addufu ne cessera de marteler ce mot d'ordre. Il importe d'œuvrer à favoriser les meilleures conditions de repousse de nos pins.
Lors des opérations "Bois de chauffage" organisées en 2024, les consignes données allaient dans ce sens. Nous tenons à les rappeler aux Usagers qui vont prélever leur bois de chauffage, d'autant que de nouveaux secteurs pourraient être ouverts prochainement.
Ne pas piétiner les nombreuses pousses de pins, disséminées un peu partout et planter près des repousses des piquets de protection visibles de tous Donner de la lumière en pliant (sans les couper) les fougères

avoisinantes.
Il est essentiel de laisser le temps à la forêt de se régénérer naturellement, comme elle sait le faire après chaque événement qui l'affecte, et comme tous les scientifiques et nos syndics le réclament. S'il est nécessaire de l'aider, ce sera à partir de semis des pins issus des graines conservées de la Forêt Usagère, afin de protéger son patri- moine génétique spécifique. Dans ce cadre, **tout entretien de la forêt usagère devra s'effectuer sous le contrôle des syndics.**
Nous rencontrons régulièrement sur ce sujet **les associations impliquées dans la défense de la forêt : BAE, CEBA, Sepanso,** afin de nous apporter mutuellement des éclaircissements. Bien entendu, nous avons échangé sur la FU en général, et nous avons pu constater que ces associations étaient en accord avec nous sur deux points cruciaux : la régénération naturelle et surtout la non-commercialisation des bois.
Sur le terrain également, nous parcourons le massif, accompagnés d'experts forestiers, et ce pour étudier la régénération en FU et faire le point sur la fertilité des sols ainsi que sur l'avancement de la régénération.

La Forêt Usagère est une partie essentielle de notre patrimoine social, écologique et culturel, que nous aspirons à retrouver sans le dénaturer. Et plus que jamais, défendre son statut, c'est défendre l'intérêt général.

- **Faisons vivre l'Usage**

L ' accès libre au massif est indispensable du point de vue de la remise en état du Massif.
La mobilisation de l'ADDUFU est constante pour réclamer le libre accès au massif usager, tout en respectant les règles de sécurité s'imposant aux chantiers de coupe et à la circulation des véhicules routiers. Toutes restrictions discriminatoires s'apparentent en effet à une atteinte au libre exercice de nos droits d'usage
Aujourd'hui, aux termes de l'arrêté municipal du 1er juillet 2024, la Forêt Usagère est entièrement accessible, à part la piste 214 et des parcelles du Conservatoire du littoral.
Les usagers peuvent donc exercer leur droit d'usage sur toutes les autres parcelles ainsi que sur la piste des pétroles désormais accessible tous les jours de la semaine. Il y a énormément de chênes brûlés à récupérer. L'avantage est que ces bois sont secs et donc utilisables de suite.
Cependant, comme précédemment indiqué, l'arrêté préfectoral du 27 avril 2023 auquel se réfère M. le Maire de La Teste n'interdit pas l'accès à la piste 214 par les Usagers qui sont des « ayants droits aux parcelles attenantes » au titre des Droits d'Usage.
Nous insistons donc auprès de M le Maire pour qu'il ouvre la piste 214 aux Usagers dans l'exercice de leur droit au prélèvement de bois de chauffage.

Nos Droits d'Usage attaqués, l'ADDUFU réagit.

Le propriétaire d'une parcelle située dans le secteur de "La Montagnette » a voulu empêcher la récupération du bois d'œuvre marqué par les syndics.
De façon assez musclée, il s'est opposé aux deux bûcherons présents venus accomplir ce travail pour un usager.
Une forte délégation de l'ADDUFU s'est rendue sur place quelques jours après, afin d'emporter ces pins tombés, et protéger aussi les deux bûcherons.
A ce jour, il reste encore des arbres marqués à prendre en charge et à récupérer dans le cadre de l'exercice des droits d'usage.

- **Défendons les « Baillettes et Transactions »**

La création d'une « association syndicale libre de la Forêt Usagère » (ASL) par le Syndicat des Propriétaires suscite au sein du CA de l'ADDUFU une très grande inquiétude.
Cette ASL s'entend pour nous comme une prise de pouvoir par les propriétaires soucieux de faire valoir leurs intérêts privés au détriment de l'intérêt général.

ACTIONS JURIDIQUES DE L'ADDUFU EN 2024

 L'ADDUFU ne manquera jamais de rappeler en toutes circonstances que « **Les Baillettes et Transactions sont la LOI en Forêt Usagère.**

 L'action de l'ADDUFU devant la Justice pour faire respecter la Loi en Forêt Usagère est une mission prioritaire, notamment pour faire réprimer les délits commis en violation des Droits d'Usage.

Depuis 2018 et 2019, des plaintes au pénal sont en suspens au Parquet de Bordeaux pour des faits de coupes illégales, vols de bois et complicité de vol de bois.
Eu égard au temps écoulé, il est à craindre que ces plaintes échouent dans les oubliettes des classements sans suite.

Une action contre la Sté immobilière Athanor avait été déposée devant le Tribunal judiciaire de Bordeaux : cette action visait d'une part, à faire reconnaître que les coupes illégales et le commerce illégal du bois coupé sont constitutifs d'une faute au sens du Code civil et, d'autre part, à obtenir réparation du préjudice subi par les Usagers.
Malheureusement, la mise en liquidation judiciaire de cette société a conduit au rejet de notre action.

L'ADDUFU a déposé plusieurs plaintes après l'"incendie de 2022 :
Une plainte contre x sur le fondement, d'une part, de l'article L 121-3 du code pénal pour faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou les règlements, (part de L 322-5, punissant la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui par l'effet d'une explosion ou d'un incendie provoqué par manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou les règlements.)
Une plainte pour vol de bois constaté sur la période du 5 au 12 juillet 2022.
Ces 2 plaintes sont toujours en cours d'investigation par le Parquet de Bordeaux.

Une plainte avec constitution de partie civile pour menaces et injures publiques
Cette plainte n'a pu aboutir, le juge d'instruction ayant rendu une ordonnance de refus d'informer pour le motif suivant : les faits reprochés aux mis en cause ne peuvent légalement comporter une poursuite ou, si à supposer les faits démontrés, ils ne peuvent admettre aucune qualification pénale.

Tous nos remerciements à notre avocat, Maxence Waterlot, pour son assistance et son expertise précieuses

ANIMATIONS ET COMMUNICATIONS

Présents, nous l'avons été aussi pour faire connaître ce patrimoine unique au-delà de notre Territoire et poursuivre notre mission de transmission aux jeunes générations.

1° NOTRE COMMUNICATION

Nous nous sommes munis d'un certain nombre d'outils pour faire connaître notre existence et nos actions à la population, à nos sympathisants, nos adhérents et nos militants.

LES PERMANENCES :
Elles se tiennent régulièrement chaque mois.
-les 1ers samedis du mois au marché de La Teste de 10h à midi
-les 2èmes samedis du mois à Gujan-Mestras de 10h à midi à la maison de la culture 43 cours de Verdun
-les derniers samedis du mois à Cazaux de 10h à midi devant le bar-tabac le Cazautier.
Ce sont des rendez-vous essentiels de contacts directs, d'échanges, d'informations sur les droits d'usage et de nos actions entreprises, de nouvelles adhésions.
Sont disponibles à la vente, la carte de la forêt usagère, la carte colorisée de Durègne, mais également le livre des « Baillettes et Transactions ».

FACEBOOK
Nous avons complètement construit un nouveau compte et une nouvelle page Facebook qui est très vivante et très active.
Depuis l'incendie, la fréquentation augmente de façon conséquente. Cela confirme l'importance considérable qu'a la forêt usagère pour la population.
Tous nos évènements y figurent et les abonnés apprécient beaucoup nos actions, tant les actions revendicatives que les actions pédagogiques et patrimoniales

NOTRE SITE ADDUFU.ORG
Il a été complètement restructuré fin 2022.

***NOS PUBLICATIONS* :**

- Le bulletin d'information : « *L'ECHO DE L'USAGE »*
Il informe les adhérents de l'actualité de l'ADDUFU dans tous les domaines de son activité.
C'est un lien de proximité et de répercussion de nos actions auprès de tous nos adhérents.
- Le livret sur la FU
Son livret sur la forêt usagère du Captalat est d'une grande richesse et est très complet. Avec ce livret, vous saurez tout sur notre forêt et comme bonus, les QR CODES qui se trouvent au bas de nos 17 affiches du centenaire renvoient aux pages du livret sur le thème concerné ». Vous pourrez consulter le livret sur le site et vous y trouverez tous les documents pédagogiques que nous avons élaborés en direction des scolaires.

2° NOS ANIMATIONS EN 2024 :

***Participation aux « Forums des associations » de Gujan-Mestras et de La Teste de Buch, début septembre**

***La « Journée Verte » de Gujan-Mestras du samedi 16 novembre**
Comme chaque année, l'ADDUFU répond présent à cette animation. C'est l'occasion de rencontrer les usagers de Gujan-Mestras ainsi que les élus de cette ville.
Comme Mme le Maire s'y était engagée, et nous l'en remercions, ses services avaient mis un stand adapté à nos besoins, ce qui a permis la présentation des affiches du Centenaire de notre Association, et tous les documents graphiques sur la forêt usagère.

***La Fête de l'Usage.**
En 2024, la 11ème édition de la Fête de l'Usage s'est tenue le dimanche 22 septembre, au Pôle forestier du Natus, dans le cadre des « Journées Européennes du Patrimoine ».
Un public nombreux est venu assister à nos expositions, démonstrations et débats.
L'ADDUFU profite de ce moment convivial et rassembleur pour débattre avec les usagers de l'actualité en forêt usagère. Les échanges nourris permettent de mesurer l'intérêt toujours très fort pour l'avenir du Massif Usager ».

Les nouveaux stands gemmage et fabrication de savon ont eu un vif succès auprès des visiteurs.
Il est à noter la présence pour la première fois de Monsieur le Sous-Préfet d'Arcachon lors de l'inauguration. Il s'est très intéressé à nos différents stands et devrait nous recevoir prochainement. Comme chaque année notre députée était aussi présente ainsi que les élus locaux. Il faut une fois de plus remercier tous les bénévoles qui se mobilisent sans compter pour la réussite de cette journée qui demande beaucoup de travail.
Nous devons la réussite de cette fête grâce tout d'abord au concours des services techniques de la Ville qui mettent à notre disposition un nombre important de barnums, tables, bancs et autres matériels. Un grand merci à monsieur le Maire et ses équipes.
Nous sommes conscients des difficultés, pour eux, de satisfaire toutes les associations engagées dans cette même manifestation. Mais la volonté de tous permet de les surmonter.

Remerciements aussi au Comité des Fêtes de La Teste qui nous prête son matériel de restauration et nous aide à le transporter jusqu'au Natus.
Remerciements à tous les exposants et animateurs présents, qui contribuent également à la réussite de cette belle journée.
Sans oublier tous les bénévoles qui ont assuré un service remarquable.

*L'ADDUFU a également tenu un stand au ***« Festival des territoires sauvages »*** qui avait lieu au Teich du samedi 30 Mars au Lundi 1°avril 2024.

* De même, le 25 mai à la « ***Fête de la Nature »*** à Gujan-Mestras.

*Le 06/04**,** l'Addufu assiste à la conférence du Lions Club autour de la FU

3° NOS ACTIONS DE TRANSMISSION ET D'ECHANGES

Nous avons tous le devoir de faire connaître au plus grand nombre ce fleuron de notre patrimoine local, mais surtout l'obligation de transmission aux jeunes générations sur qui nous comptons pour reprendre le flambeau car l'avenir de la Forêt usagère repose sur eux.
Peut-être contribuons -nous de la sorte à l'éveil des consciences pour la protection de la nature et à l'éclosion de vocations pour les métiers de la forêt ?

-L'ADDUFU est souvent sollicitée pour recevoir des étudiants d'horizons et de cursus divers, dont les travaux de recherche les amènent à s'intéresser à la Forêt Usagère et aux droits d'usage, sous tous les angles : historique, juridique, géographique, environnemental, sociologique...
En 2024, nous avons reçu : deux classes de seconde du lycée de la mer de Gujan, une classe de quatrième de St Elme, la sixième scientifique du collège de La Teste ainsi que deux classes d'étudiants de Bordeaux Sciences Agro.

- « A l'école de la Forêt Usagère » : l'accueil des classes de CM1 du Captalat.
Nous pensons que la meilleure façon de défendre la Forêt Usagère, c'est de la faire connaître, de la faire aimer et de transmettre ce patrimoine aux nouvelles générations
Nous avons signé en 2023 avec l'Inspection pédagogique d'Arcachon une convention qui permet à l'ADDUFU d'être agréée par l'Education Nationale.
La découverte de notre Forêt Usagère et de sa biodiversité, la défense des Droits d'Usage, la transmission de notre patrimoine, la sensibilisation à l'environnement, sont les objectifs recherchés par l'ADDUFU. Nous pouvons être fiers de cette action auprès de tous les CM1 du Captalat.
Les objectifs fixés sont largement atteints.

Avec 8 ateliers, le contenu proposé s'enrichit d'année en année, à la grande satisfaction des enseignants.

Au Printemps 2024, nous avons reçu 14 classes de CM1 des écoles du Captalat durant tout le mois de mai, ce qui représente plus de 350 enfants et leurs parents accompagnateurs.
Le programme proposé aux élèves est très riche et varié. Les enseignants sont tous très satisfaits et en plus ils ont à leur disposition des fiches pédagogiques, téléchargeables sur notre site, qu'ils peuvent exploiter en classe.
A l'Automne 2024, 8 classes de CM1 des écoles du Captalat ont participé à cette action.

Ces sorties, au-delà de l'aspect " scolaire " sont un marqueur d'identité forte de l'ADDUFU, de notre volonté d'associer tout le monde dans notre quête de la protection de nos droits et de notre patrimoine.

L'accueil des enfants a été assuré par une dizaine de bénévoles de l'ADDUFU à la scierie associative du Natus.
Merci à tous, merci au Conseil d'administration, à l'inspection pédagogique, aux municipalités de nous soutenir dans cette belle action de transmission de notre patrimoine et porteuse d'espoir pour nos enfants qui

à leur tour défendront eux aussi les droits d'usage et notre Forêt Usagère.

Rendez-vous au printemps 2025

- <u>Une journée à la « Maison de la Gemme » de Lesperon (40)</u>

Samedi 6 avril, un groupe d'administrateurs de l'Addufu a passé la journée à la Fête "Gemme la Forêt " qui a lieu chaque année à Lesperon. Cet authentique village landais abrite la "Maison de la Gemme ", haut lieu de mémoire, où sont précieusement conservés de nombreux documents et outils retraçant l'histoire et l'activité du gemmage.

L'Addufu partage avec eux la même analyse lorsqu'elle plaide pour la reprise de cette activité en Forêt Usagère, d'une gestion durable respectueuse de l'environnement. Dans cet esprit, le gemmage s'inscrit comme une alternative durable aux ressources fossiles. Les produits biosourcés (térébenthine et colophane) issus de cette activité locale attirent toujours un plus grand nombre de citoyens soucieux de la protection environnementale.
Un grand merci à nos amis bénévoles de la "Maison de la Gemme" qui ont enchanté notre journée par leur accueil chaleureux et leur passion communicative. Ils nous ont donné gracieusement plusieurs outils de résinier comme un hapchot, un bridon, un baresquit, un pousse crampon, des escouartes, un plateau à colophane, une « claudine » etc. qui nous serviront notamment pour nos démonstrations de gemmage auprès des scolaires et des habitants du Captalat. Nous les en remercions chaleureusement.

Pour conclure, nous ne pouvons qu'encourager nos adhérents à faire le déplacement à Lesperon pour visiter ce joli petit musée au cœur des Landes.

Réservation au 06 30 07 24 81 / 06 80 20 06 29. Entrée libre

- L'ADDUFU s'exprime dans les médias :

Le 14 Janvier 2024, l'Addufu a reçu Antoine Chao, de France Inter, pour l'enregistrement d'un reportage consacré à la Forêt Usagère après l'incendie et à la régénération naturelle.

Le 21 mars, l'ADDUFU est intervenue sur Radio Classique.

Le 04/04, l'ADDUFU tient une conférence de presse sur les dangers de la commercialisation de la Forêt Usagère.

Le 6 juin, un administrateur de l'Addufu participe au colloque « Arbres, territoires, biens communs » à Paris.

Enfin, des reportages sur FR3 et TVBA ont été consacrés à la Forêt Usagère.

ACTIVITES DU POLE FORESTIER

Le Pôle forestier fonctionne les lundi, mardi, de 9h à 12h et 14h à 17 h, le vendredi matin de 9 h à 12h.
Une permanence secrétariat a lieu le lundi matin de 10 h à 12 h.

L'augmentation importante de l'électricité et les réparations récurrentes du matériel vieillissant nous ont amenés à passer le m3 à 300 € depuis le 1 mars 2024, ce qui reste un prix très raisonnable.
Les débardeurs et scieurs, YANN, STEPHANE et LAURENT ont assuré abattage, transport et sciage. Nous les remercions pour le travail délicat réalisé.

Pour le bois d'œuvre, le bilan de l'année écoulée est de 100 mètres cubes de bois livrés, soit 110 demandes d'usagers satisfaites : 70 pour La Teste de Buch, 36 pour Gujan-Mestras, 4 pour Arcachon.
Une cabane ostréicole sur le port de La Teste est en cours de construction, et une deuxième en projet pour un ostréiculteur, sur le port du Canal à Gujan.
Cela montre que le lien entre le monde de l'ostréiculture et la forêt usagère redémarre.
Cette richesse locale fait partie, plus que jamais, de l'environnement et du patrimoine du Pays de Buch.
Les relations entre Usagers, syndics et municipalités se sont normalisées et sont beaucoup plus sereines, à la satisfaction de tous.

N’hésitez pas à effectuer vos demandes de bois dont vous trouverez les imprimés sur notre site.

Concernant le bois de chauffage, toute la forêt est ouverte. Il y a énormément de chênes brûlés à récupérer. L’avantage est que ces bois sont bien secs et donc utilisables de suite.

Au Pôle forestier du Natus, vous pouvez venir prendre gratuitement, sciure, croûtes et déchets de la scierie.

A noter que des travaux de restauration des installations ont pu être réalisés durant la période d'inactivité, en particulier le hangar à sciure et la toiture du container.

Un dernier mot maintenant afin de remercier chaleureusement tous les bénévoles de la scierie qui, malgré le froid, la pluie, la chaleur sont, non seulement présents pour « tirer la planche «, mais de plus s’investissent énormément dans la tenue, l’entretien et l’amélioration de la scierie.
Bravo à eux et merci, au nom du CA. Cela crée une collégialité et des prises d’initiatives intéressantes.
Pour autant, n’hésitez pas à venir les rejoindre, on n’est jamais trop.

FIN DU RAPPORT D'ACTIVITE

RESULTAT DU VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITES : UNANIMITE

PAROLE AUX ADHERENTS ET AUX ELUS

RAPPORT FINANCIER 2024

Bilan financier 2024

Compte de Résultat 2024	DEPENSES	RECETTES	
Adhésions		14 574,99 €	**960 adh = 15€/adh - 123 nvelles adh**
Intérêts Compte Livret		850,00 €	**Don Association AUPORT**
Don		1 000,00 €	Timbres, relance adhésions (700)
cotisations Addufu	40,00 €		Frais impression pour adh sans mail (+300): comptes rendus AG, Bulletins info, lettres de relances
Frais Bancaire	82,50 €		
Frais postaux	1 555,27 €		
Gestion Bureau	706,67 €		
Animation	4 432,06 €	3 717,45 €	Fête U, achat matériel sonorisation
communication	2 379,93 €		Réception scolaires,dépliants pédagogiques...
Livrets+cartes	80,00 €	451,00 €	**50 livrets, 40 cartes de la forêt usagère**
Frais Justice	1 305,60 €		frais avocat
Assurances	2 720,03 €		GROUPAMA engins.MAÏF multirisques, immobilier, biens. MACIF voiture
Pôle Forestier			
Prestation sciage	13 066,03 €		
Prestation abattage, débardage	7 849,95 €		
P F Investissement	1268,66		Achat Land Rover
P F Entretien	6 258,05 €		Entretien réparation scie,manitou, tronçonneuses...
P F Energie(électricité,carburant)	9 231,39 €		
Abonnement camera surveillance	179,88 €		
P F divers bénévoles	1 012,30 €		Fourniture équipements sécurité, trousse secours, café
Vente Lada		2 000,00 €	
Sciage		34 481,75 €	
Pôle Forestier Sous-total	*38 866,26 €*	*36 481,75 €*	
	52 168,32 €	57 075,19 €	
Résultat exercice 2024		4 906,87 €	

Le résultat de l’exercice 2024 est positif malgré un bilan négatif à la scierie dû principalement au vieillissement du matériel et une hausse importante du coût de l’énergie.
Cependant la scierie permet la pratique d’un usage appréciable, la possibilité de bénéficier du bois d’œuvre. Elle contribue ainsi à la pérennité des droits d’usage.

Bilan Comptable exercice 2024	ACTIF	PASSIF
COMPTE CHEQUE	4 153,83 €	
LIVRET CMSO	29 850,00 €	
CAISSE	258,17 €	
Réserve associative		29 355,13 €
Résultat exercice 2024		4 906,87 €
Bilan comptabilité 2024	34 262,00 €	34 262,00 €

Le bilan comptable est intéressant mais reste fragile face à des situations pouvant vite être conflictuelles et nous mener vers les tribunaux.
Une réserve confortable serait aussi appréciable pour faire face à un renouvellement éventuel de gros matériel.

Appel des vérificateurs aux comptes, Anne Marie Le Grognec et Michel Chateau : ceux-ci attestent que les comptes présentés sont le reflet réel de la situation financière 2024.

RESULTAT DU VOTE DU RAPPORT FINANCIER : *UNANIMITE*

QUESTIONS STATUTAIRES

-APPEL A CANDIDATURES DE VERIFICATEURS AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2025

Après appel du Président, l'assemblée adopte les candidatures de Anne Marie Le Grognec et de Mado Pouteau.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

MONTANT COTISATION 2025

Il est proposé à l'assemblée générale de maintenir le montant de la cotisation à 13,00 € minimum.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

ELECTION DES MEMBRES DU CA :

RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT ET ELECTION DES NOUVEAUX CANDIDATS

Statutairement, le conseil d'administration de l'ADDUFU comprend 21 membres.
A ce jour, **17** administrateurs le composent.

***Les administrateurs sortant** en 2025 sont au nombre de **5** :
Alain Callède, Jean Pierre Colin,Jean Claude Dupoy, Jacques Léglise, Pierre Vuilleumier.
Ceux-ci renouvellent leurs candidatures.

***Sièges vacants à pourvoir par élection en AG en 2025 : 4**

Présentent leurs candidatures :
Chantal BLANC, Thierry BORDES, Ghislaine CHAINEAUD, Serge PENY

En conséquence,
Le Président sollicite le vote de l'assemblée générale pour l'élection des :

- **5** membres sortant : Alain Callède, Jean Pierre Colin,Jean Claude Dupoy, Jacques Léglise, Pierre Vuilleumier.

Le Président sollicite le vote de l'assemblée générale pour l'élection des :
- **4** nouveaux candidats : Chantal BLANC, Thierry BORDES, Ghislaine CHAINEAUD, Serge PENY

RESULTATS DU VOTE :

Alain Callède : Unanimité	Chantal Blanc : Unanimité
JP Colin : Unanimité	Thierry Bordes : Unanimité
JC Dupoy : Unanimité	Ghislaine Chaineaud : Unanimité
Jacques Léglise : Unanimité	Serge Peny : Unanimité
Pierre Vuilleumier : Unanimité	

La nouvelle composition du conseil d'administration est de **21 membres** :
Francis Bégu- Chantal Blanc- Thierry Bordes- Alain Callède- Ghislaine Chaigneau- Jean Pierre Colin- Jean Marc Destabeaux- Françoise Dumora- Jean Claude Dupoy-Jean Fribourg-Pascal Fur- Robert Labat- Marc Labeyrie- Jacques Léglise- Patrick Lescarret- Christine Peny- Serge Peny- William's Pétro- Yves Rezer Sandillon- Alain Trémouillère-Pierre Vuilleumier

PERSPECTIVES D'ACTIONS POUR 2025

L'Avenir de la Forêt Usagère doit s'écrire dans la droite ligne des 5 siècles de régénération naturelle et de gestion raisonnable. L'avenir tient en ces mots : Baillettes et Transactions – Droits d'usage- Régénération naturelle

Nos objectifs 2025 se déclinent autour de 4 axes majeurs :

1/Renaissance de la Forêt Usagère :
Aider à la protection de la régénération naturelle :
Continuer à collaborer avec les associations partenaires engagées dans la protection de la Forêt Usagère
Maintenir conjointement avec ces associations la surveillance sur le terrain, assistée d'experts forestiers
Sensibiliser les Usagers lors des prélèvements de bois de chauffage

2/Défense des Baillettes et Transactions :
Considérer les BT comme l'unique plan de gestion applicable en FU :
-Défendre les principes ancestraux affirmés dans les BT : libre accès des Usagers à la forêt usagère- interdiction de toute clôture- libre exercice des prélèvements de bois de chauffage - interdiction de toute commercialisation
-Défendre les pratiques de gestion de la forêt prévues par les BT, pratiques "raisonnables " respectueuses de la biodiversité.et de l'environnement
-Défendre le rôle des Syndics généraux dans la gestion de la FU
Insister auprès des Maires de La Teste et de Gujan, représentants des Usagers pour qu'ils soient, conformément à ce mandat, le porte-parole des Usagers et qu'ils s'expriment en leur nom pour défendre les Baillettes et Transactions et les Droits d'Usage.

Être vigilant sur la destination des fonds versés dans le cadre de la Transaction de 1917.
-Demander que les attributaires des fonds, Mairies et Syndics Généraux, instaurent une procédure de communication aux Usagers sur la *budgétisation et l'utilisation des fonds versés dans le cadre de la Transaction de 1917.*

-Demander que les fonds versés aux Mairies pour le compte des Usagers bénéficient à l'Usage, notamment la remise en état des chemins

3/Sauvegarde des Droits d'usage :

S'opposer massivement à tout projet de nouvelle transaction qui viendrait immanquablement (comme le Passé en témoigne) restreindre nos droits d'usage :

Faire vivre l'Usage

Développer les prélèvements de bois de chauffage :
Faciliter la pratique : aide au bûcheronnage
Aider les Usagers dans l'incapacité de se déplacer en forêt
Poursuivre les opérations collectives de prélèvements : prévoir plus de "matinées "
Demander pour le compte des Usagers toutes facilités d'accès aux parcelles

4/ Faire connaître la Forêt Usagère

Organiser des journées d'animation pour des groupes d'adultes, calquées sur les journées d'accueil des écoles.
Communiquer dans les médias sur les actions menées
Entreprendre des démarches afin que l'ADDUFU soit reconnue d'utilité publique et puisse recevoir des dons.

PREVISIONS FINANCIERES POUR 2025

Budget prévisionnel 2025				
Dépenses	2025	Recettes	2025	
				nbre adh x moyennne cotis = 1000x15
Adhésions		Adhésions	15 000,00 €	Courrier aux adhérents sans mail
Frais bancaire	200,00 €	Intérêt Compte Livret	1 000,00 €	
Fournitures bureau	800,00 €	Fournitures bureau		Fête de l'Usage, réceptions écoles
Frais postaux	1 800,00 €	Frais postaux		
Animation	7 000,00 €	Animation	5 000,00 €	Dépliants et fournitures pédagogiques
Communication	3 000,00 €	Communication	500,00 €	baillettes, livrets FU, cartes Durègne, badges
Avocat Huissier	4 000,00 €	Justice		
Assurances	3 200,00 €			
Réfection salle hangar	1 500,00 €			Salle de stockage électro-ménager, sanitaire
Investissement matériel	1 000,00 €			
Entretien matériel	7 000,00 €	Entretien matériel		Matériel et engins vieillissant
Energie	10 000,00 €	Electricité		Electricité, carburant engins et voiture
Prestation scieur	15 750,00 €	scierie	45 000,00 €	150 m3/an x 300€/m3
Abattage-débardage	10 500,00 €			
Frais bénévoles	750,00 €			Fourniture équipements sécurité, boissons chaudes...
S/total Pôle Forestier	45 000,00 €			
Total	66 500,00 €	Total	66 500,00 €	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

Le Président,

Jacques LEGLISE

Le Secrétaire

Jean Marc DESTABEAUX

Fin du compte rendu de l'assemblée générale.

Le 3 mars 2025, les nouveaux membres du conseil d'administration se sont réunis pour élire le nouveau bureau.

Le bureau élu est composé de :
Président d'Honneur : Jean Claude DUPOY
Président : Jacques LEGLISE
Vice-présidente déléguée : Christine PENY
Vice-Présidents : Pascal FUR, Marc LABEYRIE
Trésorière : Christine PENY *Trésorier-adjoint : Alain CALLEDE*
Secrétaire : Jean Marc DESTABEAUX *Secrétaire adjoint : Marc LABEYRIE*
